



DÉCLARATION

94/14

TELLE QUE PRONONCÉE

ALLOCUTION

DE

L'HONORABLE ROY MacLAREN,

MINISTRE DU COMMERCE INTERNATIONAL,

DEVANT

LE CLUB DES GENS D'AFFAIRES CANADIENS DE SEOUL

SEOUL (Corée)
Le 4 avril 1994

Permettez-moi d'abord de remercier votre vice-président, M. Denis Shiflett, ainsi que vous tous, membres du Club des gens d'affaires canadiens, qui m'avez invité ici aujourd'hui, alors que se termine pour moi un séjour particulièrement intéressant et fructueux en Corée.

On m'a dit qu'aucun ministre canadien du Commerce ne s'était rendu en Corée depuis au moins deux ans, ni l'inverse. Voilà qui explique pourquoi notre ordre du jour était si chargé.

Premièrement, j'ai d'abord voulu, avec le ministre coréen du Commerce, M. Kim Chulsu, faire renaître notre mécanisme de consultations commerciales annuelles; deuxièmement, j'ai mis en lumière plusieurs problèmes d'accès au marché, qui remontent assez loin, notamment dans le secteur de l'agriculture; troisièmement, j'ai rencontré des dirigeants d'entreprises coréennes, afin de promouvoir la multiplication de nos échanges; quatrièmement, je me suis rendu à Wolsung, où se trouve un réacteur CANDU — c'est le plus grand projet au monde basé sur une technologie canadienne; enfin, je me suis efforcé d'appuyer les gens d'affaires venus ici avec moi dans le but d'insuffler une nouvelle vie à notre Conseil commercial bilatéral.

Le principal objectif de ma visite était cependant de promouvoir le principe de l'implantation d'un «partenariat privilégié» avec la Corée, principe sur lequel le président Kim Young Sam et le premier ministre Jean Chrétien s'étaient entendus à Seattle, en novembre dernier, et dont nous avons encore discuté lors du séjour du ministre des Affaires étrangères, M. Han Sun-Joo, à Ottawa, en février.

Vendredi dernier, j'en suis venu à une entente avec le ministre Kim sur la création d'un groupe de travail chargé d'étudier les différents moyens de concrétiser ce partenariat privilégié. Le groupe doit faire état de ses travaux en juillet prochain et soumettre un rapport définitif aux ministres en novembre, à la rencontre de l'APEC [Organisation de coopération Asie-Pacifique] qui se tiendra en Indonésie.

Le mandat du groupe de travail est à la fois simple et ambitieux, puisque celui-ci a pour tâche d'étudier les moyens bilatéraux et multilatéraux susceptibles de favoriser l'établissement de liens économiques et commerciaux plus dynamiques. Vous me direz : «En quoi avons-nous besoin d'une relation privilégiée avec la Corée?» C'est une question que l'on se pose parfois au Canada, comme en Corée d'ailleurs.

À mon avis, les bonnes raisons ne manquent pas. La logique nous dit qu'il est dans l'intérêt stratégique du Canada d'investir beaucoup dans ce genre de relation. Examinons la question de plus près.

Premièrement, le potentiel de la Corée est énorme. Le pays peut compter sur une population dynamique et déterminée. Ses

entreprises s'affirment de plus en plus sur la scène mondiale. Il est avantageusement placé pour ouvrir l'accès à trois grands marchés, ceux de la Chine et de la Russie, ainsi que le sien propre. On sait aussi qu'un jour, inévitablement, les deux Corées seront réunies et que naîtra alors une moyenne puissance avec laquelle il faudra compter.

Deuxièmement, le Canada et la Corée partagent une même perspective à l'échelle mondiale. Économies d'envergure moyenne, nous côtoyons tous deux de grandes puissances. Pour prospérer, nous devons autant l'un que l'autre tabler sur le commerce et sur le maintien d'un système multilatéral de réglementation commerciale. La stabilité politique et la sécurité, à l'échelle mondiale comme régionale, sont pour nous des nécessités.

Troisièmement et dans un autre ordre d'idées, nos économies se complètent à maints points de vue. Dans le domaine des ressources, nos échanges sont nombreux depuis bien des années; nous commençons à découvrir de nouvelles possibilités dans le secteur agricole, en même temps que la Corée trouve chez nous la réponse à plusieurs de ses exigences technologiques.

Enfin, nous visons les mêmes objectifs sur le plan du commerce régional. Le Canada et la Corée sont intimement liés à l'évolution de leur hémisphère respectif, mais veulent tous deux conserver leurs liens avec les pays d'outre-Pacifique. Le Canada est persuadé que le progrès économique en Asie-Pacifique est synonyme de prospérité pour lui-même, tandis que la Corée sait que son plus grand marché se trouve en Amérique du Nord.

Dans un discours prononcé il y a près d'un an, le ministre coréen des Affaires étrangères, M. Han, a relevé plusieurs points. Il a affirmé sans détour que l'intérêt de la Corée, notamment sur le plan économique, était mieux protégé en présence de solides liens avec l'Amérique. Par la même occasion, il a mis l'Amérique du Nord en garde : si elle fait la sourde oreille ou profite de l'ALENA [Accord de libre-échange nord-américain] pour tomber dans le protectionnisme, plusieurs pays, dont la Corée, seront forcés de se tourner vers d'autres interlocuteurs.

Depuis lors, le ministre Han est revenu sur le même thème à plusieurs reprises. Il a même mis les signataires de l'ALENA au défi de prouver leur foi libre-échangiste en acceptant le principe d'une liaison avec l'Extrême-Orient. Il a avancé que certains pays, telle la Corée, et certaines organisations, comme l'APEC, pourraient jouer un rôle de premier plan dans la concrétisation de cette liaison.

Quelle attitude le Canada adoptera-t-il à cet égard et quel rôle jouera l'ALENA? Voilà une question à laquelle il m'est bien difficile de répondre. Je crois cependant qu'il nous faut voir dans l'ALENA un mécanisme évolutif. Nous avons beaucoup à faire

pour nous y adapter, mais devons aussi penser à l'avenir plus éloigné.

On peut se représenter l'ALENA soit comme une simple entente commerciale régionale, soit comme l'embryon d'un organisme multilatéral dont les membres seraient prêts à promouvoir encore le libre-échange en allant plus loin que les règles déjà considérables préconisées par la nouvelle Organisation mondiale du commerce [OMC].

Dans cette optique, le Chili compterait parmi les pays que nous accueillerions en premier et avec plaisir; à notre avis, toutefois, l'horizon de l'ALENA ne se limite pas à l'Occident, au contraire. Le libellé même de l'Accord, au chapitre de l'accession, fait simplement mention de pays et de groupes de pays.

J'ajouterai que le Canada ne s'est pas engagé fermement envers le libre-échange avec le Mexique et les États-Unis dans le but de se joindre à un ensemble commercial exclusif et protectionniste. Là n'était pas notre intention. Le Canada a signé l'ALENA parce qu'il y voit l'origine d'un organisme plus étendu, fondé non seulement sur la proximité de ses membres, mais aussi sur la réalisation, plus rapidement que par le biais du GATT [Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce], d'une zone de libre-échange entre pays partageant des objectifs identiques.

Nous devons faire en sorte que les associations de libre-échange ne se limitent pas à l'axe Nord-Sud, mais s'orientent également dans la direction Est-Ouest. À cet égard, je souligne une nouvelle fois que les liens économiques avec les pays d'outre-Pacifique revêtent une grande importance pour le Canada.

En conséquence, nous devons examiner de concert avec nos amis coréens et d'autres pays asiatiques animés des mêmes sentiments comment ces relations trans-Pacifique, bénéfiques à la fois pour le Canada et la Corée, pourraient éventuellement prendre la forme d'une association de libre-échange.

Quelles sont les prochaines étapes dans l'établissement d'un partenariat privilégié entre le Canada et la Corée? Le nouveau groupe de travail examinera cette question et proposera des moyens d'en arriver au genre de coopération intensifiée que nous recherchons. Il étudiera le rôle des tribunes multilatérales comme la nouvelle OMC, l'Organisation de coopération et de développement économiques [OCDE] et l'APEC.

Le groupe examinera aussi comment le Canada et la Corée peuvent :

- faciliter l'accès réciproque à leurs marchés respectifs;

- faire connaître et commercialiser conjointement la technologie;
- encourager la formation de coentreprises.

Sur ce dernier point, je me suis entendu avec le ministre Kim pour créer un comité de coopération dans le domaine industriel et technologique. Ce comité sera composé de représentants des secteurs public et privé et aura pour mandat de promouvoir les activités conjointes. Permettez-moi d'ajouter qu'un tel partenariat privilégié serait dénué de sens s'il n'engageait pas les énergies, l'expérience et les intérêts du secteur privé de nos deux pays.

C'est dans cet esprit que j'accueille favorablement les mesures prises pour redonner de la vitalité au Conseil commercial Canada-Corée. À l'appui de ses travaux et dans le cadre de notre nouveau partenariat, je tends aujourd'hui la main au volet coréen du Conseil. Je propose d'organiser une délégation commerciale multisectorielle de haut niveau au Canada. Cette mission permettrait à des présidents d'entreprises coréennes de rencontrer, dans le cadre d'une série de réunions, les hauts-fonctionnaires et les gens d'affaires canadiens.

La délégation aurait l'occasion d'examiner le potentiel des nouveaux investissements et des nouvelles coentreprises, d'explorer les possibilités de coopération dans des pays tiers, d'aider à définir le rôle du secteur privé dans le cadre de la coopération en matière de technologie et de déterminer les nouvelles possibilités commerciales dans un contexte mondial et régional en mutation.

Notre objectif est la rédaction d'un rapport — un document de référence qui se veut une évaluation du Canada, comme partenaire commercial et investisseur, par les gens d'affaires coréens. La mission pourrait se dérouler cet automne, au Canada, en même temps que la prochaine réunion mixte du Conseil.

J'ai parlé des liens économiques et commerciaux qui unissent le Canada et la Corée, mais notre partenariat privilégié s'étend à tous les domaines de la relation. Il s'agit en fait d'un état d'esprit : former des habitudes de consultation, être disposé à faire part de ses préoccupations et à discuter des choix à faire qu'il s'agisse de questions bilatérales ou multilatérales.

J'ai donc l'intention de communiquer périodiquement avec le ministre Kim et de discuter longuement avec lui.

Mon collègue, le ministre des Affaires étrangères, l'honorable André Ouellet, en fera autant avec le ministre Han en ce qui concerne les questions de politique et de sécurité.

Notre partenariat privilégié s'est traduit jusqu'à présent de la façon suivante :

- Nous nous sommes engagés à accroître les échanges d'étudiants entre nos deux pays (à cette fin, nous avons créé récemment un centre d'études à l'ambassade du Canada).
- Nous continuerons de partager notre expérience dans le domaine des méthodes de maintien de la paix, de vérification et de contrôle des armements.
- Nous étudierons la proposition de la Corée, qui a été bien accueillie, par laquelle celle-ci souhaite partager avec le Canada la présidence d'ateliers régionaux sur le contrôle des armements, cette année et l'année prochaine.
- Nous voulons intensifier nos efforts afin de faire connaître dans nos deux pays les avantages de notre partenariat.
- Nous prendrons les mesures qui s'imposent afin d'augmenter le nombre de touristes et de visiteurs qui se rendent en Corée et au Canada.

En conclusion, ma visite et les autres événements qui ont eu lieu depuis la rencontre de nos chefs politiques en novembre dernier ne sont qu'un début. Les nombreuses activités prévues au cours des prochains mois se fonderont sur le même thème.

J'espère que le Club des gens d'affaires canadiens accordera son appui à ce nouveau partenariat. Je tiens d'ailleurs à vous féliciter, puisque c'est votre parrainage qui a permis à un étudiant inscrit à un programme coopératif de venir étudier en Corée cette année.

Je terminerai en vous remerciant encore une fois de m'avoir invité aujourd'hui à prendre la parole devant votre Club.